

Actualités collège

RÉUNIONS OBLIGATOIRES, FAIRE RESPECTER SES DROITS

Défense de notre métier : les collègues yvelinois s'organisent et ripostent aux réunions imposées

Depuis la rentrée, six collèges yvelinois REP et REP+ se sont mobilisés afin de faire cesser une pratique qui semblait vouloir être installée dans leurs établissements : l'instauration tous azimuts de réunions qui, bien qu'organisées en dehors du temps de service et de toute concertation des enseignants, étaient présentées comme obligatoires.

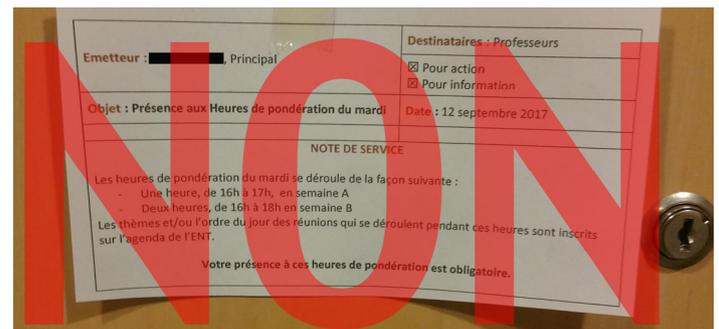
Cette pratique avait pris différentes formes et dénominations selon les établissements : « formation-conférence », inscription dans les emplois du temps des enseignants d'un créneau « réunion », « heures bleues » ou encore « note de service concernant les heures de pondération ».

Dans tous les cas, les collègues se sont consultés et ont contacté la section départementale du SNES, qui, en fonction de la situation, a soit renseigné par téléphone le contact SNES de l'établissement, soit décidé avec lui d'organiser une Heure Mensuelle d'Information Syndicale : dans les établissements où il n'y en avait pas, les HMIS ont parfois débouché sur la création d'une section syndicale. Dans tous les cas, ces heures ont permis aux enseignants de s'organiser collectivement pour formuler et adresser à leur Chef d'Établissement les raisons de leur refus, par la voie d'une délégation, ou sous la forme d'un courrier.

Aux collèges Romain Rolland de Sartrouville et René Cassin de Chanteloup-les-Vignes, les secrétaires départementales sont ainsi venues rencontrer et conseiller les collègues, qui ont pu

s'assurer qu'aucun cadre législatif ne permettait à leur Chef d'Établissement d'imposer ces réunions, hors de leurs temps de service et de leurs obligations réglementaires. À Romain Rolland, une délégation a rencontré le chef d'établissement à l'issue de cette heure d'information syndicale, tandis que les collègues de René Cassin ont décidé de lui remettre une lettre collective.

Le rappel d'un cadre réglementaire ainsi que l'expression d'un refus collectif et motivé des enseignants a permis de reprendre sereinement le dialogue avec la Direction, en mettant fin aux tensions inutiles engendrées par ces réunions managériales. Loin de s'opposer à la formation ou à la concertation, les professeurs dressent un constat professionnel : ces réunions aux thématiques et aux horaires imposés nuisent tout bonnement à l'exercice productif et serein de leur métier. Non seulement ils n'ont pas l'initiative de leur formation, mais, et surtout, ils ne disposent plus d'un temps nécessaire pour échanger ou se consacrer au cœur même de notre métier : la conception de contenus et de projets pédagogiques pour nos élèves.



Laure Geneste

RENTREE 2018 : VIGILANCE SUITE À L'ASSOULISSEMENT DE COLLÈGE2016

L'arrêté du 8 juin 2017 modifiant la mise en œuvre de la réforme du collège, a desserré le carcan de collège2016, notamment en assouplissant le caractère obligatoire qu'avaient les EPI. Mais on reste loin de la demande d'abrogation de cette réforme telle que la demande le SNES-FSU, en exigeant également des discussions pour une autre réforme du collège, réellement ambitieuse pour les élèves. De plus, l'arrêté de juin 2017 renforce l'autre composante majeure de cette réforme : l'autonomie des établissements. Depuis une bonne dizaine d'année, cette dernière est présentée comme une réponse aux problèmes du système éducatif français, alors même qu'elle ne fait que renforcer les inégalités.

Dans collège2016, au-delà des 26h accordées pour chaque division, la marge horaire (3h par division) renvoie au local le choix de mise en place des dédoublements par exemple., accentuant la concurrence entre disciplines. En effet bien qu'il ait une carte académique les dispositifs tels que les sections sportives, bilangues... ne bénéficient pas de financement spécifique. Il en va de même pour l'enseignement

des lettres classiques.

À travers le renvoi au local de la décision d'assurer ou non le financement de ces enseignements par le Rectorat, la concurrence entre les établissements accentue également, l'autonomie pouvant devenir un moyen de construire les outils de contournement de la carte scolaire.

Face à cette conception de l'autonomie, le SNES-FSU revendique une carte des formations qui permet de garantir une équité territoriale avec des financements fléchés pour chaque dispositif. Des moyens permettant de garantir les dédoublements là où ils sont nécessaires et un effectif par classe de 25 élèves au collège et de 20 en éducation prioritaire.

De plus, dans le discours de l'administration, l'autonomie de l'établissement devient bien souvent « l'autonomie du chef d'établissement ». Cette dérive est souvent synonyme d'une volonté de restreindre la liberté pédagogique des enseignants. On a ainsi constaté des tentatives d'imposition de classes sans notes.

Antoine Tardy

Actualités

ÉTATS GÉNÉRAUX DES SEGPA : LA PAROLE AUX COLLÈGUES

Les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) sont des structures vouées à accueillir les élèves fragiles avec des difficultés scolaires et de leur donner droit à un enseignement adapté.

Cette structure, qui depuis de nombreuses années permet aux élèves concernés de suivre une formation en réduisant les risques de décrochage scolaire et l'exclusion, est fragilisée par les politiques menées depuis plusieurs années. Elle doit être confortée en tant que structure spécifique. L'inclusion des élèves de SEGPA doit être raisonnée et être construite collectivement par les équipes au plus près des besoins des élèves. En effet ces dernières années des dérives imposées par l'institution ont été constatées dans l'académie : remise en question de la sixième SEGPA par l'inclusion automatique et non concertée de tous les élèves dans certaines matières, des barrettes d'AP communes pour les élèves de CM2, sixième et SEGPA...

Le 11 janvier plusieurs syndicats de la FSU (SNES, SNUEP, SNUipp) ont organisé les états généraux des SEGPA pour établir un bilan et réaffirmer l'importance de ces structures.

Dans notre académie les situations sont diverses comme l'ont montré les témoignages des collègues.

Antoine Tardy

Témoignage de David Quandalle, S1 du collège Pierre De Ronsard de Montmorency :

Dans l'établissement les classes de sixième SEGPA sont maintenues et les élèves ne sont pas inclus automatiquement dans les classes de sixième générales. Quelques élèves sont inclus sur l'AP français par exemple.

Plus généralement l'inclusion est un travail entre les collègues et le directeur de SEGPA. Elle touche un ou deux élèves par classe à chaque fois et est faite en anglais, français et en histoire-géographie notamment.

Les élèves des classes de SEGPA bénéficient de cours de technologie pour les niveaux de 6^{ème} et de 5^{ème}, d'anglais et EPS pour tous les niveaux.

Au collège la structure SEGPA a permis que tous les élèves aient une orientation en fin de troisième. Les collègues demandent que leurs effectifs par classe soient réduits pour pouvoir gérer au mieux les inclusions raisonnées d'élèves de SEGPA auxquelles s'ajoutent celles des élèves d'ULIS de l'établissement. Ils constatent de plus que les classes de SEGPA accueillent des élèves ayant des troubles du comportement au détriment des élèves relevant de la SEGPA.

COMPTE-RENDU DU STAGE AUTONOMIE DE L'ÉTABLISSEMENT



« L'autonomie, la réforme obligatoire ! » Dès ses premiers jours au Ministère de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer n'a pas caché ses intentions, dans l'une de ses nombreuses sorties médiatiques, les premières d'une longue série. Dressant le portrait caricatural d'un système éducatif sclérosé, le Ministre de l'Éducation Nationale fait alors de l'autonomie de l'établissement la solution miracle aux problèmes rencontrés dans l'Éducation. Par la suite, il a eu l'occasion de développer davantage son propos, en avançant la possibilité pour les chefs d'établissement de recruter eux-mêmes leurs personnels. Pour mieux comprendre les enjeux de ce qui semble être la colonne vertébrale de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, la section académique a organisé un stage syndical sur ce sujet en novembre 2017. Après avoir rappelé que l'autonomie est un concept multiforme, les échanges ont permis de mettre en lumière les conséquences d'une certaine forme d'autonomie, qui a été développée ces dernières années.

Réforme Chatel du lycée et collège 2016, dans les deux cas, l'autonomie a été instrumentalisée pour faire passer des diminutions de dotations horaires, en donnant l'apparence d'un choix, qui n'en était pas un, aux équipes. Résultat : des tensions lors de la répartition des heures lorsque vient le moment de la DGH et qui ont laissé des traces, mais aussi des inégalités de plus en plus criantes d'un établissement à un autre. Dans l'académie de Versailles, le recrutement par les chefs d'établissement a été expérimenté dans les Eclair et désormais les REP+, à travers l'existence d'un mouvement spécifique, dans lequel les postes ne sont pas attribués en fonction du barème. C'est un échec cuisant (de très nombreux postes restent vacants), mais le Recteur refuse de supprimer ce mouvement spécifique. Quant à la dotation « autonomie budgétaire » octroyée par la nouvelle majorité régionale à quelques lycées, elle vise surtout à compenser le désengagement de l'État et de la Région sur certaines compétences.

Le stage a également permis d'observer les effets de cette forme d'autonomie dans l'enseignement supérieur : les universités ont expérimenté, bien avant le second degré, l'autonomie pédagogique et financière (loi Pécresse – LRU – 2003), et près de 15 ans après, le bilan est bien sombre : universités au bord de la faillite, précarité des intervenants, suppression de certains cours jugés peu rentables (lettres classiques...). Les interventions des collègues ont permis de partager les expériences vécues dans les établissements, mais aussi d'esquisser des pistes pour répondre, collectivement, à des projets dangereux pour le second degré, les élèves et les personnels.

Jean-François Gay